

ASSEMBLÉE NATIONALE

23 octobre 2023

PLF POUR 2024 - (N° 1680)

Adopté

AMENDEMENT

N° II-CF2409

présenté par
Mme Perrine Goulet, rapporteure

ARTICLE 35**ÉTAT B****Mission « Solidarité, insertion et égalité des chances »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

| Programmes | + | - |
|---|------------------|------------------|
| Inclusion sociale et protection des personnes | 0 | 0 |
| Handicap et dépendance | 0 | 0 |
| Égalité entre les femmes et les hommes | 1 000 000 | 0 |
| Conduite et soutien des politiques sanitaires et sociales | 0 | 1 000 000 |
| TOTAUX | 1 000 000 | 1 000 000 |
| SOLDE | 0 | |

EXPOSÉ SOMMAIRE

Les centres d'information sur les droits des femmes et des familles (CIDFF) sont des partenaires essentiels de l'État et jouent un rôle majeur dans l'accès aux droits. À titre d'exemple, ils ont informé 445 123 personnes en 2022 sur les droits, la lutte contre les violences faites aux femmes, l'insertion professionnelle des femmes ou encore la parentalité.

Les agréments entre l'État et les CIDFF exigent que ces derniers recrutent au moins un ou une juriste de niveau bac +4 dans chaque centre. Les CIDFF se trouvent en difficulté pour rendre ces

postes attractifs du fait du niveau relativement faible des salaires. Il convient de donner davantage de moyens aux CIDFF afin de revaloriser les rémunérations du personnel qualifié.

L'amendement prélève 1 million d'euros sur l'action 11 *Systèmes d'information* du programme 124 *Conduite et soutien des politiques sanitaires et sociales* pour abonder du même montant l'action 24 *Accès aux droits et égalité professionnelle* du programme 137 *Égalité entre les femmes et les hommes*.